

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2009

Présents :

Didier GUILLAUME – Jean-Yves PILLIER – Alain DAVASE– Catherine CLEMOT - Caroline ROBINEAU – Michel COULETEL – Christian CUSSONNEAU – Dominique BILLY – Gabriel HUBERT

Absents excusés :

Gilles FOULON - Martine BEAUMONT

1. Puisard de la salle d'animation de La Maligny

Lors de l'aménagement de la cour de la salle d'animation par la Société HARDOUIN, nous avons pu constater que le système d'évacuation d'eau de pluie en place était totalement inefficace. Nous avons donc demandé à la Société HARDOUIN des devis de puisard afin de remédier à ce problème.

La Société HARDOUIN a fourni des devis pour 2 solutions :

- Solution 1: Un puisard de 4m³ pour une surface 160m² au coût de 1 969.€ H.T. (2 354,92 € TTC)
- Solution 2: Un puisard de 9m³ pour une surface 500m² au coût de 2 904.€ H.T. (3 473,18 € TTC)

La solution 1 étant une solution minimaliste, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir la solution 2 afin de se garantir sur de futures modifications du site.

2. Augmentation du temps de travail au sein du secrétariat de la mairie

Devant une charge de travail de plus en plus en grande due en partie au passage de la commune dans la strate démographique des communes de plus de 500 habitants entraînant notamment une comptabilité plus complexe et afin d'augmenter les heures d'ouverture au public, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de l'augmentation du temps de travail du secrétariat de 13 heures à partir du 1^{er} janvier 2010.

3. Indemnité Représentative de Logement (IRL) à l'institutrice - Mme Sylvie POIRIER -

A la demande de la Préfecture qui suite au retard d'un an de l'inspection académique pour nous signaler officiellement l'affectation de Mme Sylvie POIRIER à l'école des Ulmes pour la rentrée 2008 et malgré aucune demande significative de Mme Sylvie POIRIER auprès de la mairie, le Conseil Municipal a toutefois décidé de donner un avis favorable à l'attribution de l'I.R.L. à Mme Sylvie POIRIER en tant qu'institutrice en l'attente de son intégration dans le corps des professeurs des écoles.

4. Avenant à la convention sur la délivrance de la carte solidarité

Le Conseil Municipal a donné son approbation sur l'avenant à la convention sur la délivrance de la carte solidarité qui en définit les nouveaux bénéficiaires et a autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant avec Monsieur le Président du Conseil Général.

5. Tarifs de location des salles communales pour un professionnel

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de majorer de 15% les tarifs de base "hors-commune "(220.€ pour la salle des fêtes du Mousseau et 260.€ pour la salle d'animation de La Maligny au 1^{er} janvier 2009) pour les locations des salles communales à usage professionnel.

6. Choix de l'entreprise pour la réfection des cheminées du logement communal du Presbytère

Une demande de devis a été effectuée auprès de plusieurs entreprises locales ; une seule a répondu, la Société LAROCHE et Fils de Montfort, dans une fourchette de prix raisonnable puisqu'elle estime les travaux à réaliser à 2 713,23€ H.T. (2 862,46 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de confier la réfection des cheminées du logement communal du Presbytère à l'entreprise LAROCHE et Fils pour le montant sus-énoncé.